

Décision 18-2024

Projet Entrée de Ville

Signature de la demande de Permis d'Aménager modificatif numéro 2

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat et notamment l'article L.2122-22-26 :

- *De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.*

Considérant la nécessité de déposer une demande modificative afin de permettre la bonne mise en œuvre du projet

Décide


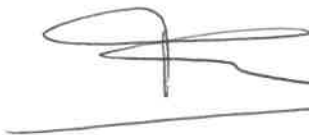
De signer la demande de modification numéro 2 du Permis d'Aménager référencé PA05925319A0001 concernant le projet de requalification de l'entrée de ville (rues de la Paix et des Tourterelles) permettant l'aménagement d'un lotissement de 3 lots avec la création d'une voirie partagée à sens unique et les espaces verts associés.

Les modifications mineures apportées sont : la modification des espaces publics, la modification de la dénomination des lots et des emprises, la modification de la surface de plancher maximum autorisée (passage de 4000 m² à 4300 m²), la modification de la répartition de la Surface de Plancher par lot et la modification de l'engagement à achever les travaux de finition.

VU LE DGS

A Fresnes Sur Escaut, le 29 février 2024

Mme le Maire,
Valérie FORNIES.



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tel : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR